

**Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires
Ministère de la Culture**

**Concours externe, interne et examen professionnel de catégorie A
pour l'accès au corps d'architecte et urbaniste de l'État, session 2023**

23-MC-AUE-DG-ECRIT-P

Épreuve écrite d'admissibilité N°1

Épreuve de dissertation générale sur un sujet d'actualité

Consiste à traiter une question de société, liée à l'architecture, à l'urbanisme ou à l'aménagement de l'espace en la resituant notamment dans l'histoire de la ville et de l'architecture.

Vise à apprécier la connaissance qu'ont les candidats des grands problèmes contemporains de société, leur connaissance de l'histoire de la ville et de l'architecture, ainsi que leur capacité à poser une problématique, leur rigueur, leur ouverture d'esprit et la qualité de leur expression écrite.

Durée de l'épreuve : 4 heures

Note éliminatoire : < 5/20.

Coefficient : 5

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.
- Le candidat ne doit faire apparaître aucun signe distinctif dans sa copie, ni son nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- Pour rédiger, seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Le candidat doit rédiger sa copie dans une seule et même couleur (bleu ou noir) : tout changement de couleur dans sa copie est considéré comme signe distinctif.
- Les feuilles de brouillon ou tout autre document ne sont pas considérés comme faisant partie de la copie et ne feront par conséquent pas l'objet d'une correction.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

**Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires
Ministère de la Culture**

**Concours externe, interne et examen professionnel de catégorie A
pour l'accès au corps d'architecte et urbaniste de l'État, session 2023**

SUJET

En quoi l'adaptation au changement climatique peut-elle modifier l'appréhension de la densité dans les villes ?

Vous étayerez votre propos par des références historiques montrant comment la façon d'appréhender la densité des villes a évolué en fonction des volontés politiques, en formulant la nature des enjeux urbains induits par le réchauffement climatique, et en posant des axes de stratégies adaptées pour la ville de demain.

Il est conseillé de rédiger au maximum deux copies doubles.

Les croquis sont interdits.

L'anonymat devra être respecté.